

Réf: Dossier 302671

Avis de constitution

SOCIETE « GLORIEUSE CONSTRUCTION » en abrégé « G.C »

Siège ABIDJAN YOPOUGON BANCO II NON LOIN DE
L'ECOLE DU MARCHÉ PORT-BOUET II, Lot 5702, Ilot 500

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 26 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GLORIEUSE CONSTRUCTION » en
abrégé « G.C »

Objet : BATIMENT ET TRAVEAUX PUBLICS,
RESTAURATION; ELEVAGE, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée, et généralement, toute
opérations financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilière, se rapportant directement ou
indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'
extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON BANCO II NON LOIN DE
L'ECOLE DU MARCHÉ PORT-BOUET II, Lot 5702, Ilot 500

Dirigeant(s) M YAPI CHAHIN HUBERT MARTIAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-03195 du 11/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20227/GTCA/RC/2024 du 11/04/2024

